

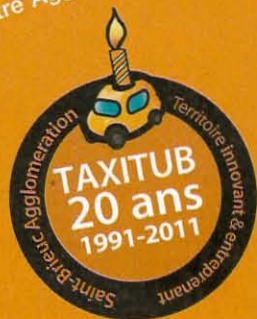
édito

20 ans et toujours aussi innovant. Créé en 1991, TAXITUB, le service de transport à la demande de Saint-Brieuc Agglomération, n'a rien perdu de son originalité.

Aujourd'hui encore, TAXITUB reste la référence nationale en matière de transport à la demande. Complémentaire des TUB, son réseau n'a eu de cesse de s'étoffer pour amener les usagers à l'arrêt de bus le plus proche et desservir équitablement l'ensemble du territoire. Avec 450 points d'arrêts sur l'agglomération, dont 6 nouveaux à la rentrée 2011, TAXITUB poursuit le développement de son réseau pour être toujours au plus près de vos besoins. Grâce à un délai de réservation optimal jusqu'à 45 min avant la prise en charge, TAXITUB reste le mode de transport public le plus réactif mais aussi le plus économique et le plus écologique. Comme inscrit dans le Projet de Territoire de notre Communauté d'Agglomération, le réseau TAXITUB est à la fois facteur de développement durable, de cohésion sociale et d'innovation.

Œuvrons ensemble pour qu'il reste au service des habitants des 14 communes de notre Agglomération pendant au moins encore 20 ans.

Michel Lesage
Président de Saint-Brieuc Agglomération



Utiliser



- Etape 1** • J'identifie mon trajet
Je détermine la ou les lignes TUB à prendre en correspondance
Je choisis mon arrêt (départ/arrivée) TAXITUB
- Etape 2** • Je réserve mon TAXITUB
sur internet ou par téléphone
- Etape 3** • J'achète mon ticket
ou mon abonnement
- Etape 4** • Je me laisse porter de mon arrêt
TAXITUB à la ligne TUB

Saint-Brieuc Agglomération

3, Place de la Résistance
22000 Saint-Brieuc
02 96 77 20 00
www.saintbrieuc-agglo.fr

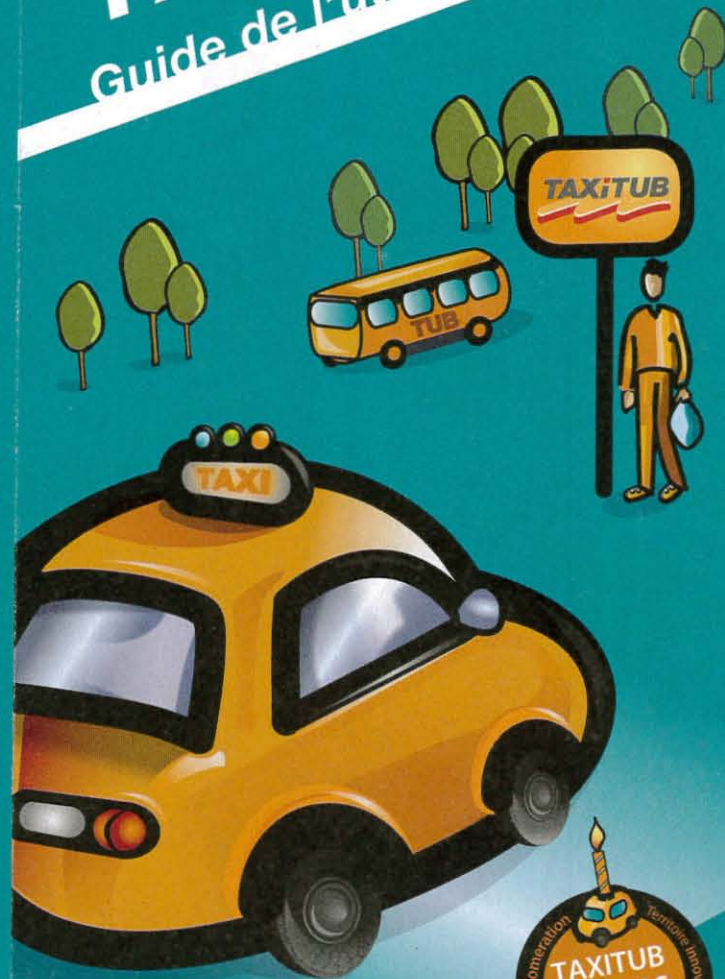
Informations – Adhésion

Point TUB
Place Duguesclin
22000 Saint-Brieuc
02 96 01 08 08

Votre numéro d'adhérent

TAXiTUB

Guide de l'utilisateur



Création & conception : Explograf 02 96 33 10 41 • 09/2011



www.saintbrieuc-agglo.fr

bien vivre ensemble
sur un territoire de qualité

SAINT-BRIEUC
Agglomération
Baie d'Amor

TAXITUB,
vos déplacements
à la carte

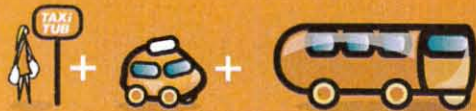


Comprendre

Complémentaires des 17 lignes régulières que compte le réseau des TUB, quelques 450 points d'arrêt TAXITUB ont été positionnés sur les 14 communes de Saint-Brieuc Agglo pour desservir équitablement l'ensemble du territoire.

Taxi + TUB

Un taxi vous prend en charge à un point TAXITUB et vous dépose à l'arrêt TUB le plus proche afin que vous poursuiviez votre déplacement.



Le réseau TAXITUB

Le réseau TAXITUB est un service à la demande qui nécessite que vous réserviez votre trajet. L'horaire du taxi sera calé sur l'horaire du TUB que vous prendrez ensuite, vous permettant d'assurer votre correspondance.

Réserver

Un trajet seul
Un aller-retour
Des trajets réguliers

Vous pouvez remplir une grille de pré-réservation de trajet pour une semaine.

Les horaires du service TAXITUB
6 h 30 à 20 h du lundi au samedi
(sauf les jours fériés)

Comment ?

Réserver un TAXITUB de 10 jours à 45 minutes avant votre départ. Pour les trajets entre 18 h et 20 h le soir même et de 6 h 30 à 8 h 30 le lendemain, réserver au plus tard à 17 h 15 (sauf l'été)*.



Sur le site de l'Agglo

www.saintbrieuc-agglo.fr
rubrique TAXITUB

- Si vous êtes déjà adhérent, rentrez votre code à 8 chiffres, le mot de passe est identique au numéro d'adhérent.

- Si vous souhaitez adhérer au service, il vous suffit de remplir le formulaire. Un code d'adhérent à 8 chiffres vous sera attribué.



Par téléphone

02 96 62 02 22

Vous pouvez :

- obtenir des informations sur le service
 - réserver un voyage
- consulter ou annuler vos réservations en cours
 - activer vos voyages réguliers

Voyager

Combien ? *

Ticket à l'unité : 1,20 €

Carnet 5 voyages (A/R) : 6 €

Abonnement mensuel (+ 26 ans) : 27 €

Abonnement mensuel (- 26 ans) : 23 €

Abonnement annuel (+ 60 ans) : 260 €

Abonnement annuel (+ 26 ans) : 270 €

Abonnement annuel (- 26 ans) : 198 €

Abonnement annuel (- 16 ans) : 120 €

* Plus de renseignements au Point TUB,
Place Dugesclin à Saint-Brieuc.

Où ?

Ticket unité : dans le taxitub, dans le bus, au point TUB

Les carnets 5 voyages TAXITUB : au point TUB

Les abonnements mensuels et annuels : au point TUB

Le saviez-vous ?

Depuis 2009,
l'employeur a l'obligation de participer à hauteur de 50 % au coût de l'abonnement de transport public du salarié

